

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE
et Statistique de l'Arrondissement

de

NYONS

par A. LACROIX

Archiviste de la Drôme

Tome Second

de MOLLANS à VINSOBRES

*Rédition augmentée d'illustrations,
de cartes et d'un index*



NYONS

CHANTEMERLE, ÉDITEUR

AV. FRÉDÉRIC-MISTRAL, 31

—
1973

MONTAULIEU

Entre les Pilles et Curnier, sur la rive gauche de l'Eygues, un modeste cours d'eau, le Rieu, coule au fond d'une étroite vallée qui s'élargit peu à peu en éventail, au midi, sur des montagnes et des coteaux cultivés. Le mont Autuche, de 975 mètres d'élévation, le col de La Lauze et celui de La Croix, un peu moins hauts, préservent les bas-fonds des froids rigoureux, et permettent à l'olivier d'y prospérer. C'est même au nom de cet arbre qu'est dû celui de Montaulieu (*castrum de Montolio et de Monte Olivo*), à 12,289 mètres de Nyons, son chef-lieu de canton, et à 101,981 de Valence.

Avant 1790, il y avait là trois seigneuries distinctes : Montaulieu, Rocheblave et Coste-Chaude. Les deux dernières n'offrent plus que des ruines et la première, avec son tout petit village circulaire, bâti sur le versant nord d'un vaste coteau, n'a rien qui attire l'attention.

Rocheblave, placé dans la direction d'Ollon, au couchant et à la jonction des hauteurs de Coste-Chaude avec celles de Montaulieu, doit son nom à la couleur bleue reflétée par la montagne d'en face ; Coste-Chaude, au nord et vis-à-vis de Montaulieu, simple colline aujourd'hui couverte d'oliviers, tire le sien de sa position largement ensoleillée.

Or, croirait-on que, pour retracer les annales de ces trois fiefs, il faudrait presque un armorial, tant leurs possesseurs ont été nombreux ? A Rocheblave, nous trouvons les Rastel, les Remuzat, les de La Penne, les Davin, les Pelissier ; à la Bâtie-Coste-Chaude, les Rastel, les d'Eyroles, les Remuzat, les Constant ; à Montaulieu, les Rastel, les d'Eyroles, les Monteynard, les de Morges, les Castellane-Adhémar, les Truchier et les Jullien. Des auteurs et des titres y ajoutent

même les de Seytres, les de l'Hère-Glandage, les Bardonnenche et les Caritat de Condorcet.

L'histoire de toutes ces familles exigerait, de longs développements, si elles n'avaient été déjà ou ne devaient être rencontrées sur divers points des Baronnie; d'aucunes sont très peu connues et menaient une existence des plus modestes. Ainsi, Antoine de La Penne, gentilhomme de Montaulieu, dans son testament du 12 avril 1556, léguait 60 florins à chacune de ses trois filles, « 8 bestes d'aver (troupeau) une robe de drap de maison, une couverture et 2 linsseulx, » et à sa femme, une pension viagère « de 3 sommées annone (gros blé), 3 de vin pur, 25 de bois, 25 livres de fromage, 25 de lard, 1 émine d'huile, une robe de 2 en 2 ans, une paire de souliers, 3 florins d'argent, un lit garni et le logement. »

Il ne reste guère que les Rastel de Rocheblave dont le souvenir se soit perpétué jusqu'à nos jours.

Raymond, l'un d'eux, recevait, en 1207, des barons de Montauban la Bâtie des Roux, le tiers du château et la 8^e partie de la vallée de Montaulieu.

Malbérionne de Châtillon, fille d'Isoard d'Aix et femme de Raymond de Baux, prince d'Orange, avait obtenu Montaulieu en dot, en 1239, et une sentence arbitrale l'avait adjugé, en 1242, à Draconet de Montauban, père de Randonne qui le transmit à son fils. Hugues Adhémar héritier de celui-ci vendit le fief aux Dauphins de Viennois, et, en 1330, Isnard de Rastel se reconnaissait vassal de ces princes pour Rocheblave. Isnard et Jean remplirent le même devoir, en 1334, et cinq ans plus tard, Aimar de Rastel ne possédait plus que la moitié de la seigneurie, l'autre moitié ayant passé aux Remuzat.

On trouve encore des hommages de Rastel, en 1364, de Raymond de Remuzat en 1377, d'Antoine de Remuzat en 1413 et de Jacques de Remuzat en 1421, tous membres d'une ancienne famille, sortie de la commune de ce nom et éteinte vers 1446 dans celle des Pelissier de St-Ferréol.

Il y eut peu après des mutations de propriété que nous ne pouvons expliquer ; Barthélemy de La Penne, en effet, vendait 31 florins la parerie de Rocheblave à Antoine de Rastel en 1437, et Lantelme de La Penne, fils de Barthélemy, aliénait, à son tour, en 1501, à Louis de Thollon Sainte-Jalle, les droits qu'il avait au même lieu pour 60 florins.

Un dénombrement de 1540, fourni au Dauphin par Antoine de Remuzat, attribue seulement six vassaux à ce dernier, le vingtain des grains et quelques services ; celui de Florent, d'Antoine et de Jean de Rastel, à la même date ne porte les revenus du fief qu'à 15 florins.

Ecuyer et curé de Vinsobres, Jean Davin acquit en 1543, au prix de 160 florins, la coseigneurie de Rocheblave. Il testa, le 5 octobre 1550, en faveur de Françoise Gandelin, femme de Jacques Pelissier, seigneur de St-Ferréol et légua 100 florins à Mathieu, Françoise et Philippe de Rastel, 35 à Charlotte Pelissier, Marie Gandelin et Louise de St-Ferréol, 20 aux pauvres de Lachau et diverses sommes pour services religieux.

Ses héritiers cédèrent leurs parts, en 1584, à Mathieu de Rastel qui soutint vaillamment la cause catholique et devint gouverneur de Nyons, sous Henri IV. *L'Armorial du Dauphiné* affirme qu'il fut déchiré et enterré vivant par les réformés et que, secouru à temps, il survécut dix ans à cet attentat.

N'y a-t-il pas là une confusion de dates et de personnes ? Nous trouvons, en effet, un Alexandre de Rastel, assailli à Nyons par des inconnus qu'il fit condamner à mort, par contumace, à Grenoble, le 3 juillet 1647. L'exécution de ce jugement en effigie irrita vivement les parents et amis des familles atteintes, et de Rocheblave, plusieurs fois menacé de mort, dut se faire autoriser en 1649 à porter toutes ses causes au parlement, à l'exclusion de tous autres juges.

David de Rastel, fils et héritier de Mathieu, se reconnut vassal du roi-dauphin, en 1602, et Diane de Cavailon, sa

veuve, en 1617, plaidait contre Gaspard de Castellane-Adhémar, seigneur de Montaulieu. Alexandre de Rastel, fils de Mathieu, continua le procès commencé et fut autorisé, en 1655, à terminer les constructions qu'Antoinette des Massues héritière de Gaspard de Castellane-Adhémar, voulait lui faire démolir et à jouir du local appelé le Tripot, comme lui appartenant.

Louis, fils d'Alexandre, mérita au dire de Chorier, le renom de l'un des plus vaillants hommes du royaume, ayant tué de sa main au combat du Tessin trois capitaines espagnols.

Il résulte de son dénombrement de 1687 qu'il possédait la seigneurie de Rocheblave, la grange du Villard, le bois du Devès, la Bâtie-Coste-Chaude, le vingtain des grains, les lods et quelques redevances.

Jean-Joseph de Rastel, son successeur, marquis de Rocheblave, seigneur de Savournon, le Barzac et Mourmoirières en Gapençais, capitaine au régiment de Dauphiné, épousa Françoise de Dillon, d'une famille irlandaise.

On raconte à Montaulieu qu'il eut d'elle 22 garçons, que les ayant armés et équipés, il les conduisit au roi et que le monarque pour toute récompense lui reprocha ce voyage et cette dépense inutiles, qui compromirent sa fortune. *L'Armorial du Dauphiné* se contente de faire présenter à Louis XIV les 20 fils du marquis de Rocheblave, ce qui est plus vraisemblable. Toutefois, ni ce voyage en cour ni l'équipement de sa lignée masculine ne furent les seules causes de la ruine de sa maison. En 1706, après la guerre, François et César de Genton chassaient dans la terre de Savournon, suivant le privilège de la noblesse dauphinoise qui lui ouvrait la propriété d'autrui à charge de réciprocité. De Rocheblave, non content de les blâmer tua un de leurs chiens, et comme il réclamait encore l'arme de son valet, de Genton se croyant menacé lui tira un coup de fusil mortel. Les parents et amis du défunct commencèrent aussitôt des poursuites contre le coupable

qui obtint des lettres de grâce en 1708, après avoir traité avec Etienne Lombard, gouverneur de Sisteron, frère de la veuve de Rocheblave, auquel le Barsac et Mourmoirières furent vendus pour 27,800 livres. Sur cette somme 12,000 revenaient à la veuve de Jean-Joseph de Rastel.

On trouve encore en 1763, Luc de Rastel, conseiller-clerc au parlement de Grenoble; en 1789, un chanoine de cette famille à St-Pierre-de-Vienne; Jean-Joseph, seigneur de Savournon et Alexandre, dit le chevalier de Rastel; puis, ils disparaissent du pays, et, à la mort de M^{me} d'Albert St-Hippolyte, femme d'un ancien conseiller au parlement d'Aix et fille de M. de Rocheblave et de Marianne de Rivolle, un Anglais fournit la preuve qu'il descendait d'un Rocheblave établi au Canada.

Le fief de Coste-Chaude, après avoir appartenu aux Rastel et aux d'Eyroles, passa, en 1330, par donation du Dauphin à Nicolas Constant de l'Albenc, un de ses conseillers, avec la seigneurie de Châteauneuf-de-Bordette. Sa fille Noblette prit alliance dans la famille de Remuzat et Reybaud recueillit sa succession. Plus tard, le fief revint aux Rastel-Rocheblave qui le vendirent aux Jullien, de Valréas, ses derniers possesseurs.

Montaulieu, comme on l'a vu, appartenait en partie, dès 1207, aux Rastel qui s'y trouvaient encore en 1272 et 1278. Les Dauphins, remplaçant des barons de Montauban, inféodèrent la terre, en 1328, à Lantelme Eynard, déjà maître de Curnier, sous la réserve des hommages de Jean d'Eyroles, d'Isnard de Rastel, des Artillan, des hoirs Escoffier et des autres coseigneurs.

La famille Eynard ou Monteynard céda ses droits aux Remuzat, puisqu'en 1369, Baudet, l'un d'eux, les transmettait à Guy de Morges. Ils représentaient, croit-on, la moitié de Montaulieu, l'autre moitié demeurant la propriété des Rastel et des La Penne.

Il faut avouer qu'au XVI^e siècle, la tâche de l'historien est

rendue excessivement difficile ; tout fil conducteur se rompt entre ses mains. L'inventaire de la Chambre des Comptes attribue Montaulieu à Josserand de Seytres et ensuite à Claude de L'Hère-Glandage, qui le vendit en 1556 à Claude Robert, vibailli du Buis.

Or, un document, conservé aux archives de Nyons, déclare que Gaspard de Castellane-Adhémar tenait la même seigneurie par héritage de Marie de Diez, et que celle-ci l'avait reçue de Pierre, son père, successeur de Ferrand Diez, originaire de Saragosse, établi à Nyons et au Pègue vers 1490.

Guy Allard fait passer Montaulieu de Ferrand Diez à Mathieu, son fils et à Pierre, son petit-fils, puis à François Robert, vibailli du Buis, mari de Françoise Diez, sœur et héritière de Pierre et enfin par succession à Antoinette des Massues, sa nièce, femme de Daniel d'Eurre de Cugy.

Un fait certain c'est que Marie-Antoinette ou Antoinette des Massues épousa Gaspard de Castellane-Adhémar et lui porta Montaulieu.

De ce mariage naquirent plusieurs filles : Justine (Mme de Charency), Mabilie (Mme de Raymond) et l'épouse de Charles de Truchier de Limans, capitaine au régiment d'Aiguebonne.

Antoinette des Massues, de concert avec ses filles et ses gendres, aliéna Montaulieu en faveur de Sanson de Bardonnenche, en 1662, pour 1,200 livres et celui-ci le rétrocéda en 1680 à Pierre de Truchier de Limans.

Les Bardonnenche, Bardonesche et Bardonèche tirèrent leur nom d'une terre de la vallée d'Oulx : « Ils étaient, dit Chorier, en grande considération sous les anciens Dauphins. » Sanson, sieur des Tourres, était né avec onze frères, du mariage de César, sieur de Sousville, et de Jeanne Clément, contracté en 1626.

C'est lui qui vendit Montaulieu à Charles et Louis de Truchier, frères vers 1653. M. Pilot ajoute qu'ils étaient fils de Pierre, sieur de Limans, commandant en chef dans l'infan-

terie, et successivement contrôleur de l'artillerie, gentilhomme de la maison du cardinal duc de Bourbon et du roi Louis XIII. Un jugement de maintenue, conservé aux archives de la Drôme, en date du 28 mars 1702, en rappelle un autre des commissaires députés à la vérification de la noblesse de Provence, du 16 octobre 1668, où Charles de Truchier, sur le vu de ses titres, remontant à 1523, « est déclaré noble et issu de noble race et lignée. »

François de Jullien, seigneur de Rochebrune, possédait à la Révolution Montaulieu, Rocheblave et Coste-Chaude.

On trouve aussi les Caritat de Condorcet avec la qualification de seigneurs de cette terre au XVII^e siècle, mais nous ignorons les titres qu'ils invoquaient pour se l'attribuer.

L'histoire religieuse de la paroisse, du diocèse de Sisteron, avant 1790, se résume en deux mots. M. le chanoine Isnard affirme que, parmi les monastères de la vallée de Bodon, on compte de préférence celui de Feuillans sur Montaulieu; mais les renseignements s'arrêtent là. Dans la suite des temps, les Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, de la commanderie de Joucas (Vaucluse) y perçurent les dîmes et payèrent le curé.

Aujourd'hui, une église neuve a remplacé l'ancienne et la succursale remonte au 5 avril 1862; depuis 1807 c'était une annexe de Curnier.

La commune, en 1835, comprenait 174 hectares de bois particuliers, 334 de terre labourables, 66 de vignes, 7 de prés 656 de pâturages, 59 de rivières et chemins. Le revenu de ses 49 maisons s'élevait, en 1839, à 527 fr. et celui de ses 1,251 hectares imposables à 7,506 fr. soit 6 fr. par hectare.

Ses contributions directes de 1873 ont produit à l'Etat 938 fr. 22, au département 417 fr. 40, à la commune 1445 fr. 24, au fonds de non-valeurs 52 fr. 25, soit en tout 2,853 fr. 11.

La population, de 25 chefs de famille et de 133 habitants en 1789, était de 218 en 1820, de 242 en 1840, de 264 en 1850, de 265 en 1860, de 258 en 1870, de 232 en 1880 et de 184 en 1892.

Un document de 1789 qualifie le sol d'argileux et maigre, ne produisant qu'à force de travail et d'engrais du blé (épeautre et annone), des pommes de terre, des noix et des fruits à peine suffisants pour nourrir la population la moitié de l'année. « On y vit de froment, d'épeautre et de glands mêlés ensemble. » Les terres hermes appartiennent aux habitants moyennant une cense au seigneur et le vingtain des récoltes des terrains defrichés. L'absence de fourrage et la cherté du sel y empêchent l'élevage du bétail.

La commune n'a pas de revenus ; elle est administrée par le châtelain, deux consuls et un secrétaire qui rassemblent les principaux habitants devant l'église pour les affaires à régler. Les impositions sont réparties par le châtelain, les consuls et le secrétaire qui font rendre compte aux receveurs. Son budget ne dépasse guères 46 livres ; mais, grâce à un legs de Pierre Oimage, elle pouvait tenir 5 mois chaque année « un mettre d'écolle pour les pauvres écolliers. » La 24^e partie de la dîme due par le prieur se distribuait en grains.

D'après le cadastre de 1714, l'estimation des terres nobles atteignait 5 livres 18 sols et celle des fonds roturiers 6 livres 14 sols ; c'est une preuve que le seigneur possédait presque la moitié des biens et recevait une cense et le vingtain de l'autre.

Depuis 1789, l'agriculture s'y est créé quelques ressources avec la culture de l'olivier et des plantes fourragères ; toutefois, la maigreur du sol y explique assez la diminution du nombre de ceux qui le cultivent (1).

(1) Archives de la Drôme, séries M et E, tome III, p. 61 et 420, *Inventaire des titres de la maison de Baux*. — Id. *des Dauphins en 1346*. — Id. *des archives de la Drôme et de l'Isère*. — De la Chambre des Comptes. — *Armorial du Dauphiné*. — *Statistique de la Drôme*. — Mermoz. *Nouvelle répartition*. — *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*.
